



Accord pour le rachat échelonné des intérêts minoritaires de PlanetArt

- **Accord ferme avec l'actionnaire minoritaire de PlanetArt pour un rachat échelonné compris entre 25% et 65% de sa participation de 7,7%, détenue sous la forme d'actions de préférence**
- **Montant total de l'opération entre 14 M\$ et 38 M\$¹, financé à partir de la trésorerie de PlanetArt, avec un paiement de 14 M\$ avant la fin mars 2022**
- **Relation proportionnelle de la participation de Claranova dans PlanetArt, renforçant son résultat net part du groupe**

Paris, France – 5 janvier 2022, 19h00 (CET). Claranova (Euronext Paris : FR0013426004 - CLA) annonce la signature d'un accord ferme entre sa filiale PlanetArt LLC (« PlanetArt » ou la « Société ») et la Société Commune Européenne de Participation (« SCEP »), pour le rachat de 25% à 65% de la participation minoritaire de 7,7% que SCEP détient dans PlanetArt (le « Rachat »). À travers cette opération, Claranova renforce son résultat net part du groupe.

Le prix total versé à SCEP, à partir de la trésorerie de PlanetArt, se situe entre un montant minimum de 14 M\$ et un montant maximum de 38 M\$. Les actions achetées seront annulées.

SCEP est une filiale de CAP Invest, le *family office* du groupe Riccobono, un acteur industriel majeur dans le domaine de l'impression en Europe. En septembre 2017, SCEP était entrée au capital de PlanetArt dans le cadre d'un investissement de 14 M\$ sous forme d'actions de préférence nouvellement émises par PlanetArt (les « Actions de Préférence »). Cet investissement, visant à financer le développement de PlanetArt, avait fait ressortir une valorisation de la division post-investissement de plus de 225 M\$.

Depuis cet investissement, PlanetArt est devenue un leader mondial de l'e-commerce personnalisé, enregistrant une forte croissance aussi bien de son chiffre d'affaires que de ses profits opérationnels. D'un chiffre d'affaires de 89 M€ et d'un ROC normalisé négatif sur l'exercice 2016-2017 (juillet 2016-juin 2017), PlanetArt a réalisé un chiffre d'affaires de 380 M€ pour un ROC normalisé de 26 M€ sur le dernier exercice 2020-2021 (juillet 2020-juin 2021).

Pierre Cesarini, Président Directeur Général du groupe Claranova, déclare : « *Nous sommes particulièrement reconnaissants du soutien apporté par SCEP au cours de ces quatre dernières années et de sa participation active dans le pilotage des activités PlanetArt durant la phase d'hypercroissance qu'a connu la division depuis son investissement de 2017. Eu égard au potentiel inégalé de PlanetArt à long terme et à la volonté de SCEP de réduire progressivement sa participation, nous pensons que renforcer le résultat net part du groupe est une excellente utilisation de la trésorerie de PlanetArt.* »

¹ Soit approximativement 12.5 M€ et 33.5 M€, convertis au taux de change EUR / USD du jour de 1.13.

Description des phases du Rachat :

Sur la base d'un total de 671 Actions de Préférence détenues par SCEP et d'un prix de 85.840 \$ par action. Le Rachat se décompose comme suit :

- une acquisition initiale de 168 Actions de Préférence pour un montant total de 14 M\$, payable avant la fin du mois de mars 2022 ;
- sous réserve que le ROC normalisé réalisé par PlanetArt au cours des semestres se terminant le 30 juin 2022, le 31 décembre 2022, le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2023 atteigne certains seuils convenus, la Société rachètera un nombre d'Actions de Préférence correspondant à 30% du ROC normalisé atteint pour chaque période concernée (le « Rachat Subséquent ») ;
- à la fin de chaque semestre concerné, la Société pourra décider, à sa seule discrétion, de racheter un plus grand nombre d'Actions de Préférence que celui convenu dans le cadre du Rachat Subséquent, pouvant aller jusqu'à un nombre maximum de 437 Actions de Préférence (représentant 65% des Actions de Préférence) ;
- En aucun cas, SCEP ne sera tenue de vendre plus de 437 Actions de Préférence au total, et la Société ne sera tenue d'acheter plus de 336 Actions de Préférence au total (représentant 50% des Actions de Préférence).

Agenda financier :

9 février 2022 : chiffre d'affaires semestriel 2021-2022
30 mars 2022 : résultats semestriels 2021-2022

Numéro dédié aux actionnaires individuels : **0805 29 10 00** (appel non surtaxé).
Ligne ouverte du mardi au jeudi de 14h à 16h.

À propos de Claranova :

Acteur technologique global et diversifié, Claranova gère et anime un portefeuille de participations majoritaires dans des entreprises numériques à fort potentiel de croissance. S'appuyant sur une équipe combinant plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le monde technologique, Claranova a acquis un savoir-faire unique de retournement, de création et de développement d'entreprises innovantes.

Avec un chiffre d'affaires de 472 millions d'euros sur l'exercice 2020-2021, en hausse de plus 40% en moyenne par an depuis 3 ans, Claranova a démontré en quelques années sa capacité à faire d'une simple idée, un véritable succès à l'échelle mondiale. Présent dans 15 pays et s'appuyant sur l'expertise de près de 800 collaborateurs en Amérique du Nord et en Europe, Claranova est un groupe résolument international, réalisant 95% de son chiffre d'affaires à l'étranger.

Au sein de son portefeuille de participations, Claranova réunit 3 plateformes technologiques uniques présentes sur l'ensemble des grands secteurs du numérique. Leader de l'e-commerce personnalisé, Claranova s'illustre également par son expertise technologique dans les domaines de l'édition de logiciels et de l'Internet des Objets à travers ses activités PlanetArt, Avanquest et myDevices. Ces trois activités partagent une mission commune : mettre l'innovation à la portée de tous grâce à des solutions simples et intuitives qui facilitent au quotidien l'accès au meilleur de la technologie.

Pour plus d'informations sur le groupe Claranova :

<https://www.claranova.com> ou https://twitter.com/claranova_group

Avertissement important :

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques qui pourraient être inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérents indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.